

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée générale extraordinaire

du 20 avril 2016 (11h30)

Ce formulaire doit être retourné pour le **14 avril 2016** au plus tard à :

Proximus SA de droit public

Madame Patricia Van de Wiele, Secrétaire Général

Bd du Roi Albert II, 27 (26U021)

B – 1030 Bruxelles

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société)

.....
Domicile / Siège social

Propriétaire de

--

Nombre

actions dématérialisées (1)
 actions nominatives (1)

de Proximus
 SA

(1) biffer la mention inutile

vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale extraordinaire de la société, qui se tiendra le mercredi 20 avril 2016 à 11h30.

Mon/notre vote sur chacune des propositions de décision est le suivant :
(marquer la case correspondante)

1. Mise en œuvre des dispositions de la loi du 16 décembre 2015 modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, publiées aux Annexes du Moniteur belge du 12 janvier 2016 (entrée en vigueur le 12 janvier 2016).

Proposition de décision: proposition de mise en œuvre des dispositions de la loi du 16 décembre 2015 modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, publiées aux Annexes du Moniteur belge du 12 janvier 2016 (entrée en vigueur le 12 janvier 2016). La mise en œuvre apparaîtra dans la version adaptée des statuts présentée pour approbation et concerne notamment les éléments suivants :

- a. référence au secteur concurrentiel dans lequel opère Proximus ;*
- b. modification des dispositions relatives à la nomination et à la révocation des administrateurs, du Président du Conseil d'Administration et de l'Administrateur Délégué ;*
- c. modification des dispositions relatives à la durée du mandat de l'Administrateur Délégué ;*
- d. suppression des dispositions relatives au comité de direction ;*
- e. suppression des limitations spécifiquement imposées au pouvoir de délégation du Conseil d'Administration ;*

- f. suppression des droits unilatéraux d'intervention des autorités publiques et de surveillance, par ces dernières, du fonctionnement de la Société, en ce compris, la suppression du mandat du commissaire du Gouvernement ;
- g. référence à la possibilité de l'État belge de diminuer sa participation dans le capital de la Société à moins de 50 % plus une action.

Suite à cette décision, proposition de modifier les statuts, ainsi qu'il apparaîtra dans le nouveau texte des statuts présenté pour approbation.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

2. Diverses modifications statutaires visant à simplifier l'administration et le fonctionnement de la Société et à favoriser la bonne gouvernance ("corporate governance").

Proposition de décision: proposition de diverses modifications statutaires destinées à simplifier l'administration et le fonctionnement de la Société ainsi qu'à améliorer la bonne gouvernance, et notamment sur les points suivants :

- a. diminution du nombre maximum de membres du Conseil d'Administration à quatorze ;
- b. réduction de la durée du mandat des nouveaux administrateurs de six ans à quatre ans;
- c. instauration du principe que tous les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration en tenant compte des candidat-administrateurs désignés par le Comité de nomination et de rémunération. Ce Comité adopte le principe d'une représentation raisonnable des actionnaires stables significatifs. Les actionnaires détenant au minimum vingt-cinq pour cent (25 %) des actions de la Société, ont le droit de proposer des administrateurs et ce au prorata de leur participation ;
- d. modification des dispositions relatives au remplacement du Président du Conseil d'Administration s'il est empêché de participer à une réunion ;
- e. instauration de la possibilité de tenir le registre d'actions nominatives sous forme électronique.

Suite à cette décision, proposition de modifier les statuts, ainsi qu'il apparaîtra dans le nouveau texte des statuts présenté pour approbation.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

3. Diverses modifications statutaires visant à améliorer la lisibilité des statuts, notamment en supprimant les dispositions ou formulations qui ont perdu leur pertinence, en supprimant les dispositions formulant les principes juridiques généraux, et en supprimant la référence dans les statuts, à la date des diverses modifications statutaires antérieures, ainsi qu'il apparaîtra dans le nouveau texte des statuts présenté pour approbation.

Proposition de décision: proposition de diverses modifications statutaires afin d'accroître la lisibilité des statuts.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

4. Modification de l'objet social afin de couvrir les services et développements technologiques actuels et futurs, ainsi que d'autres opérations plus générales liées directement ou indirectement à l'objet social.

Proposition de décision: proposition de modification de l'objet social afin de couvrir les services et développements technologiques actuels et futurs, ainsi que d'autres opérations plus générales liées directement ou indirectement à l'objet social.

Suite à cette décision, proposition de modification de l'article 3 des statuts en introduisant le texte suivant : « 5° La fourniture de services ICT et numériques.

La Société est autorisée à poser tous les actes commerciaux, financiers, technologiques et autres qui sont directement ou indirectement liés à son objet social ou qui sont utiles pour réaliser cet objet. »

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

5. Pouvoirs conférés en vue d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé.

Proposition de décision: proposition de renouvellement des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans à dater du jour de la notification de la modification de ces statuts par l'assemblée générale du vingt avril deux mille seize, à augmenter le capital de la Société, en un ou plusieurs mouvements, à concurrence de 200 000 000,00 EUR, conformément aux dispositions du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts.

Suite à cette décision, proposition de modification de l'article 5, paragraphe 2 des statuts comme suit : remplacement de la date "seize avril deux mille quatorze" par "vingt avril deux mille seize".

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

6. Pouvoirs conférés au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital en cas d'offre publique d'achat.

Proposition de décision: proposition de renouvellement des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration, pendant une période de trois ans à dater du jour de la présente modification des statuts par l'assemblée générale du vingt avril deux mille seize, en vue d'augmenter le capital de la Société sous quelque forme que ce soit, y compris par augmentation de capital avec limitation ou exclusion du droit de préférence des actionnaires, même après que l'Autorité des services et marchés financiers a porté à la connaissance de la Société une offre publique d'achat sur les titres de la Société. Dans ce cas, l'augmentation de capital doit toutefois respecter les règles complémentaires applicables en pareilles circonstances, comme le prévoit l'article 607 du Code des sociétés.

Suite à cette décision, proposition de modification de l'article 5, paragraphe 3, alinéa 2 des statuts comme suit : remplacement de la date "seize avril deux mille quatorze" par "vingt avril deux mille seize".

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

7. Pouvoirs conférés au Conseil d'Administration en vue du rachat d'actions propres.

Proposition de décision: proposition de renouvellement des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration d'acquérir, dans un délai de cinq ans à compter du vingt avril deux mille seize, et dans les limites légales, le nombre maximal d'actions autorisé par la loi à un prix ne pouvant être supérieur de plus de cinq pour cent au cours de clôture le plus élevé des trente jours de cotation précédant la transaction ni inférieur de plus de dix pour cent au cours de clôture le plus bas des trente jours de cotation précédant la transaction.

Suite à cette décision, proposition de modification de l'article 13, alinéa 2 des statuts comme suit : remplacement de la date "seize avril deux mille quatorze" par "vingt avril deux mille seize".

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

8. Pouvoirs conférés au Conseil d'Administration en vue du rachat d'actions propres en cas de préjudice grave et imminent pour la Société.

Proposition de décision: proposition de renouvellement des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration d'acquérir ou céder le nombre maximal d'actions autorisé par la loi, pendant une période de trois ans à dater du jour de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la présente modification des statuts par l'assemblée générale du vingt avril deux mille seize, si cette acquisition ou cette cession sont nécessaires pour éviter un préjudice grave et imminent pour la Société.

Suite à cette décision, proposition de modification de l'article 13, alinéa 4 des statuts comme suit : remplacement de la date "seize avril deux mille quatorze" par "vingt avril deux mille seize".

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

9. Procurations.

9.a. Proposition de décision: proposition visant à accorder à chaque administrateur de la Société, agissant seul, la compétence d'établir la coordination des statuts ainsi que la compétence requise pour assurer la mise en œuvre des décisions prises.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
-------------	---------------	-------------------

9.b. Proposition de décision: proposition visant à accorder au Secrétaire général, avec pouvoir de subrogation, toutes les compétences afin de remplir les formalités auprès d'un Guichet d'Entreprises, pour faire enregistrer/adapter les données à la Banque-Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et pour mettre à la disposition des actionnaires une version coordonnée officielle des statuts sur le site web de la Société (www.proximus.com).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
-------------	---------------	-------------------

Fait à, le 2016.

Signature(s) :

Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent.
 Tout propriétaire d'actions dématérialisées ou nominatives qui entend voter par correspondance devra en outre avoir accompli les formalités décrites dans l'invitation.